

La Boucle passera dans votre secteur le samedi 15 juin!

Pour l'occasion, des milliers de cyclistes parcourront une boucle de 135 km à circuit fermé. Pour favoriser le bon déroulement de l'événement et assurer la sécurité de tous, aucune circulation automobile ne sera autorisée sur la voie publique dans les deux directions lors du passage des cyclistes. Afin de prévoir vos déplacements lors de cette journée, prière de prendre connaissance des heures de fermetures de rues dans votre secteur.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Cyclistes encadrés et parcours sécurisé par



Ligne téléphonique d'information aux citoyens : 1844-818-GDPL (4375)

Consultez legdpl.com/la-boucle pour connaître les détails du parcours et les entraves routières complètes.

Joignez-vous à la fête! Comme cycliste, comme bénévole ou en participant à la fête citoyenne pour encourager les Boucleurs, nous vous invitons à être des nôtres! Une bourse de 10 000 \$ sera remise à la municipalité la plus accueillante pour un projet favorisant les saines habitudes de vie!



*Certains cyclistes circuleront sur l'accotement de la route 161 à Sainte-Eulalie entre 11 h 30 et 13 h 15. La sécurité du convoi sera assurée par la Sûreté du Québec et les rues resteront ouvertes à la circulation routière pendant cette période.

| | | | SAMEDI 15 JUIN 2019 | |
|--------------------|---|----------------------------------|---------------------|-------------|
| FERMETURES DE RUES | DE | À | FERMETURE | RÉOUVERTURE |
| Autoroute 955 | Route 122 (Saint-Albert) | Autoroute 20 | 9 h 00 | 13 h 45 |
| Route 161 | Barrée au niveau du rang des Chênes | | 10 h 15 | 13 h 30 |
| Rang des Chênes | Municipalité de Saint-Samuel-de-Horton | Municipalité de Saint- Valère | 10 h 30 | 13 h 45 |
| Rang des Sapins | Municipalité de Aston-Jonction | Route 161 | 11 h 30 | 15 h 45 |

*La sortie 215 de l'autoroute 20 (rang des Épinettes) sera fermée à la circulation routière entre 9 h et 13 h 45.

Veuillez prendre note qu'il sera interdit de se stationner en bordure de rue sur le parcours emprunté par les cyclistes. Les voitures stationnées dans une zone de restriction seront considérées en infraction et seront remorquées à vos frais afin de libérer les voies pour l'événement. En tout temps, la signalisation en place est à respecter.